

# *Le Mini-journal du Lac*



*Édition avril - mai 2021*

## Le Mot vert du mois – « Pas de ménage sur le ménage » - Mai 2021

Bonjour à toutes et tous,

C'est officiel, l'hiver est fini et c'est l'heure du ménage de printemps! Vous aurez alors une grande quantité de matières résiduelles plus difficilement récupérables par la collecte porte-à-porte, soit par leur volume ou leur nature. À cet effet, vos 3 écocentres d'Amqui, Causapscal et Sayabec comme à son habitude sont vos points de dépôt afin de permettre à vos résidus d'être valorisés dans le respect de l'environnement.

Vous pouvez y apporter, de façon non exclusive :

- les matériaux de construction;
- les métaux (aluminium, fer, cuivre, etc.)
- les encombrants (mobilier, électroménagers, etc.);
- les appareils électriques et électroniques;
- les pneus (48 pouces et moins);
- les résidus domestiques dangereux (Peinture, teinture, batteries, etc.);
- les résidus verts tels les branches. Les feuilles et le gazon coupé peuvent être apportés au printemps et à l'automne;
- plus encore!

Afin d'assurer le bon fonctionnement, il est recommandé de trier vos matières avant de les apporter et de bien sécuriser votre chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin.

Si vous êtes un résident de La Matapédia, profitez gratuitement de vos 3 écocentres situés aux adresses suivantes :

- **Amqui** : 32, rang St-Paul
- **Causapscal** : 305, rue Cartier
- **Sayabec** : 14, route Rioux

Pour des informations supplémentaires concernant les heures d'ouverture, les matières acceptées et les procédures, visitez le [www.ecositedelamatapedia.ca](http://www.ecositedelamatapedia.ca) ou téléphonez au 418 629-4224.

À bientôt!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel: [matresi@matapedia.qc.ca](mailto:matresi@matapedia.qc.ca)

Tél. : 418 629-2053, poste 1138



## Avis de recherche

---

### Moniteur(trice) de camp de jour et aide-moniteur(trice)

---

La municipalité est à la recherche d'un moniteur(trice) de camp de jour 15 ans et plus et d'un aide-moniteur(trice) 12 ans et plus.

Le projet débute le 5 juillet pour se terminer le 13 août 2021.

Si vous recherchez un emploi d'été et que vous aimez les enfants, apportez votre curriculum vitae au bureau municipal ou envoyez-le par courriel :

[lachumqui@mrcmatapedia.quebec](mailto:lachumqui@mrcmatapedia.quebec)

Pour information supplémentaire :

(418) 743-2177 poste 1675 ou se rendre au bureau municipal







**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI**

**AVIS PUBLIC** est PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 7.4.1 des règlements d'urbanisme municipal,

QUE :

**Demande de dérogation mineure – lot 4 452 190**

**NATURE DE LA DEMANDE** (Description sommaire du projet):

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser les situations suivantes:

1. La maison serait située à 5 mètres de la limite de terrain avant alors que la réglementation demande 7.6 mètres.
2. La galerie devant la maison serait à 3.17 mètres de la limite de terrain avant alors que la réglementation permettrait jusqu'à 5.6 mètres.
3. Les escaliers devant la maison excèderaient de plus de deux mètres à l'intérieur de la marge de recul avant.
4. L'auvent du toit en face avant serait à l'intérieur de la marge de recul prescrite de plus de deux mètres.

**RAISON DE LA DEMANDE (La non-conformité à la réglementation):**

La réglementation d'urbanisme prévoit :

1. Règlement de zonage numéro 2004-04, article 6.4 Marges de recul [LAU art.113 ; 2e al. ; para. 5°]

Les marges de recul avant, arrière et latérales ainsi que la largeur combinée des cours latérales sont propres à chaque zone et sont prescrites à la grille des spécifications du chapitre 5, sous réserve des articles 6.4.1 à 6.4.6.

2. Règlement de zonage numéro 2004-04, article 7.5.2, paragraphe 2.7.5.2 Normes relatives aux portiques, perrons, balcons, galeries, vérandas, solariums, terrasses résidentielles ainsi que les escaliers extérieurs ne menant pas à un étage supérieur au rez-de-chaussée

Localisation : 2° L'empiètement des portiques, perrons, balcons, galeries, vérandas, solariums et escaliers extérieurs ne menant pas à un étage supérieur au rez-de-chaussée ne doit pas excéder deux (2) mètres à l'intérieur de toutes marges de recul et respecter au minimum une distance de 1.5 mètre d'une ligne de rue et de 1,2 mètre de toute autre ligne de terrain. L'empiètement ne peut être cumulatif; c'est à dire que la combinaison de deux ou plusieurs de ces constructions ne justifie un empiètement supplémentaire.

3. Même règlement et même article qu'au point 2.

4. Règlement de zonage numéro 2004-04, article 7.5.4. Normes relatives aux avant-toits, marquises et auvents

Localisation :

- 1° Les avant-toits, marquises et auvents sont admis dans toutes les cours;

2° L'empiètement de ces constructions ne doit toutefois pas excéder deux (2) mètres à l'intérieur de toutes marges de recul et respecter au minimum une distance de 1,5 mètre d'une ligne de rue et de 0,6 mètre de toute autre ligne de terrain;

- 3° Le dégagement minimal sous la structure est de 2,2 mètres.

**IMPACTS PROPRIÉTÉS voisines** : Aucun impact.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation porte sur les dispositions du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au Règlement sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des règlements aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété. Un des voisins sont les conjoints de requérantes. L'autre terrain voisin est vacant.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** Les travaux déjà exécutés n'ont pas fait l'objet d'un permis. Une demande de permis est présentement en cours.

**CONSIDÉRANT QUE** Les travaux déjà exécutés sont conformes aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation.

**TOUTE PERSONNE DÉSIRANT S'OPPOSER À CETTE DEMANDE, DOIT LE FAIRE PAR ÉCRIT à l'adresse suivante :**

Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui  
146, Route 195, C.P. 39  
Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0,

Avant le 7 juin 2021 à 17 heures. La demande sera étudiée lors de la séance ordinaire du conseil ce même jour.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI CE 20<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL VINGT ET UN.

  
Secrétaire-trésorière

# Le Soccer ça vous branche??

Tu as entre 4 et 12 ans et tu veux t'amuser avec tes amis!  
Nous voulons savoir si tu es intéressé à venir jouer au soccer cet été.

Les mardis et jeudis  
De 18h30 à 19h30  
Les coûts sont à déterminer

Pour inscription, complétez ce petit formulaire :

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Signature d'un parent

.....



## Moniteur recherché

Nous recherchons un moniteur(trice) pour donner les cours. Si tu es intéressé(e),  
apportes ton CV avant le 15 juin.

Vous pouvez nous retourner le formulaire par courriel  
à : [lachumqui@mrcmatapédia.quebec](mailto:lachumqui@mrcmatapédia.quebec)

ou en personne au bureau municipal.

146, route 195

Lac-Humqui

(418) 743-2177 Poste 1675

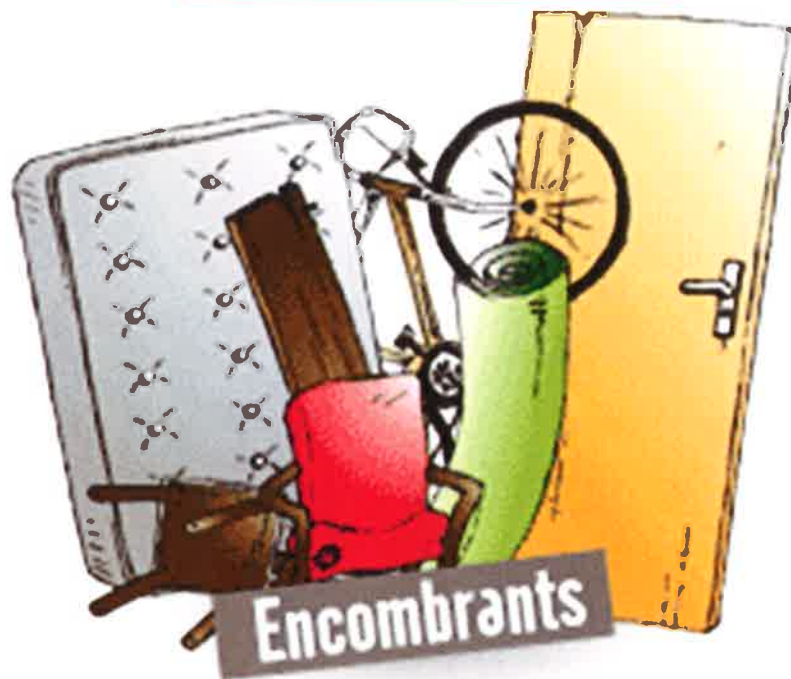


# AVIS À LA POPULATION!...

**ATTENTION!**

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

**LE 30 JUIN 2021**



**PRÉPAREZ-VOUS!**

# Nouvelles municipales

Au cours des prochaines semaines, il y aura des travaux de voirie qui seront réalisés dans la municipalité.

Le principal tronçon de route qui sera susceptible de causer des désagréments se situera sur la Route 195 à partir du camping.

Il y aura également des travaux dans la cour du Centre multifonctionnel, de l'église et dans le village à partir du dépanneur.

La municipalité s'excuse pour les désagréments et invite les conducteurs à redoubler de prudence durant cette période.

Merci!





## Le Mot vert du mois – « La Responsabilité Élargie des Producteurs » - Juin 2021

Bonjour à toutes et tous,

Savez-vous ce qu'est une REP? Les férus d'histoire penseront peut-être au « Rep by Pop » de 1841 où l'on demandait la représentation selon la population à la Chambre des communes. Évidemment, on est en gestion des matières résiduelles, donc on parle plutôt de la Responsabilité Élargie des Producteurs.

La REP, c'est un principe selon laquelle les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsables de la fin de vie de ces produits. Ça force ainsi à une entreprise à réfléchir dès la conception à comment le produit sera récupéré et recyclé en fin de vie afin d'éviter l'enfouissement ou toutes autres conséquences environnementales. Au Québec, le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises obligent une REP sur certains produits. Pour ce faire, les entreprises ont créé un organisme de gestion pour chacun de ces produits :

- **SOGHU** : Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres;
- **Recyc-Fluo** : Lampes au mercure (fluorescent);
- **Éco-Peinture** : Peintures et leurs contenants;
- **Appel à recycler** : Piles;
- **ARPE** : Produits électroniques (les fameux Serpuariens);
- **Go Recycle** : Appareils ménagers et de climatisation (depuis cette année!).

D'autres produits au Québec ont un type de fonctionnement similaire dont les pneus. Depuis 1999, vous payez 3\$ lors de l'achat d'un pneu qui permet de financer la récupération des pneus que vous laissez chez votre garagiste ou à votre écocentre ainsi que la revalorisation par la suite.

D'autres REP sont demandées, par exemple pour les plastiques agricoles, le gypse, les dosettes à café ou plus récemment les masques jetables! Le but étant que les entreprises soient de plus en plus responsables des produits qu'elles mettent en marché.

Afin de connaître les points de dépôt des produits visés par une REP, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) dans la section « Points de dépôt ».

Merci et on se souhaite un bel été!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

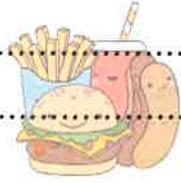
Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)  
Courriel: [matresi@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:matresi@mrcmatapedia.qc.ca)  
Tél. : 418-629-2053, poste 1138



### Trio pour enfants

(\*\*10 et moins\*\* servi avec frites)

Kalyana.....	5.50
(Hot-dog ou pogo)	
Mathys.....	5.50
(4 croquettes)	
Jérémy.....	5.50
(Hamburger)	



*Extra poutine.....	2.50
*Extra fromage jaune.....	0.75

### Assiette du Lac 1/2 Complet

(servis avec frites, salade de chou)

Hot-Chicken.....	7.50	8.50
Club-Sandwich.....	8.00	9.00
Club-Poutine.....	9.50	11.50
Hot-Hamburger.....		9.50
Hamburger Club-Poutine.....		11.50
(burger poulet BLT)		
Steak Haché.....		9.50
(2 boulettes, sauce, pois oignons, frites)		
Assiette de croquettes (7).....		9.50
Assiette de filet de poulet (3).....		9.50
*Extra frite épicées.....		1.50
*Extra poutine.....		2.50
*Filet poulet unité.....		2.00

### Pizza

	9"	12"	14"
Pizza a l'ail.....	7.50	9.50	11.50
Pépéroni.....	11.00	14.00	18.00
Garni.....	12.50	15.50	20.50
Végé.....	12.50	15.50	20.50
(oignons, champi, broco, chou-fleur piment et tomates)			
Spéciale.....	16.00	21.00	26.00
(Garni avec steak haché, oignon et bacon)			
Poulet épicé.....	16.00	21.00	26.00
(sauce tomate, poulet épicé champi et piments)			
Dame du Lac.....	16.00	21.00	26.00
(Pépé, champi, oignons et piment rotis)			
Tl-Poir.....	16.00	21.00	26.00
(lanieres de poulet, bacon, oignons et sauce BBQ)			
Pizzaggetti.....	16.00	21.00	26.00
Extra.....	2.50	3.50	4.50
(bacon, pépéroni ou fromage)			

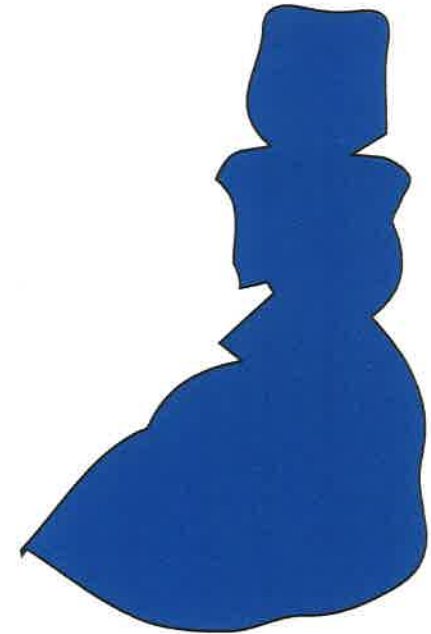
### Divers

	4oz	8oz	12 oz
Salade de chou.....	2.00	2.50	4.00
Sauce poutine.....	1.00	1.50	2.50

### Breuvages

Eau bouteille.....	1.25
Jus bouteille.....	1.50
Boisson Gazeuse.....	1.75
Café/Thé.....	1.75

# Cantine du Lac



172 route 195  
Lac-Humqui (Qc)  
(418)743-2949  
\*\*Paiement Interac seulement\*\*  
(Saison 2021)

## Les patates

	P	G
Frites Maison	2.25	3.25
Sac de frites	4.25	5.25
Frites épicées	3.25	4.25
Patates douces	3.50	4.50

## Les Hamburgers

	Ord.	Complet
Le plain	3.50	4.25
Le Cheese	4.00	5.00
Burger de poulet (croquette de poulet géante)	4.00	5.00

\*\*Complet: Laitue, tomate et oignons

\*\*Extra bacon 7.50

## Hot-Dog

	Ord.	Complet
Hot-Dog	2.25	2.75
Guédille	2.75	3.75

\*\*Guédille complete tu choisit entre fromage, poulet ou jambon

## Les Poutines

	Mini	P	G	Fam
Frites sauce	3.00	3.50	5.25	12.00
Classique	4.25	5.25	7.00	14.00
Ptit Marc (classique+salade de chou)	4.75	5.75	7.50	14.75
Tout Boeuf (boeuf haché, avec ou sans oignons)	5.25	6.25	8.00	15.50
Charcutière (avec saucisses ou bacon)	5.50	6.50	8.00	16.00
Italienne	5.75	6.50	8.00	17.00
Galvaude (Blanc de poulet et pois)	5.75	6.50	8.00	17.00
Méli-mélo (pépéroni, champi, oignons, piments rotis)	5.75	6.50	8.00	17.00
Cochonne (Pork effiloché maison)	5.75	6.50	8.00	17.00
Spicy (poulet épicé, champi, oignon, piment rotis)	5.75	6.50	8.00	17.00
Champi/Bacon	5.75	6.50	8.00	17.00
Boulôt (extra fromage et sauce BBQ)	7.00	7.50	9.50	18.00
Farmer (frites épicées, porc effiloché)	7.00	7.50	9.50	18.00
PopCorn (poulet popcorn fromage et sauce)	N/O	8.00	10.00	N/O
Camping (la popcorn avec frites)	N/O	8.50	10.50	N/O
Chico (frites de poulet, viande haché)	N/O	8.50	10.50	N/O

\*\*Extra fromage: 2.25\$

\*\*Extra sauce BBQ: 1.75\$

## Sous-Marin 6''



	6''	9''
Méli-Mélo (pépé, champi, oignons, piments, rotis et from-râpé)	6.50	8.00
Spicy (poulet épicées, oign., piment, champi from-râpé)	7.25	8.25
Tout Steak (steak mince, oign, piment, champi, from-râpé)	7.25	8.25
Spécial Nick (pépé, steak mince, oign., piment, champi, extra from-râpé)	8.50	10.00
Spécial P-0 (pépé, steak mince, bacon, mayo épicée et from-râpé)	8.50	10.00

Extra frites 2.50\$

\*Les sous-marins sont garnis de fine laitue et tomate

## Casse-Croûte

Croquettes poulet	(6) 5.00	(10) 8.00
Poulet PopCorn	5.00	8.00
Frites de poulet	(10) 5.00	(20) 8.00
Oignon français	3.50	4.50
Ailes Piquantes	(6) 5.50	(10) 8.50
Clams Frites		4.00
Pogo		2.00
Bâtonnets fromage	(4) 5.00	
Grill-Cheese		3.00
Grill-Cheese bacon OU jambon		4.00